

Informations : reprise de l'école

Madame, Monsieur,

L'école ouvrira ses portes le mardi 12 mai 2020 pour tous les élèves du CP au CM2 selon des modalités qui obéissent à plusieurs impératifs : la sécurité sanitaire, le bien-être des élèves, la prise en compte des moyens humains, logistiques et matériels, notamment de la municipalité. Ces principes ont été actés en concertation avec les directeurs d'écoles publiques de la ville, les équipes enseignantes, les élus accompagnés des services municipaux et les représentants de parents élus.

Ce retour à l'école repose sur le principe du volontariat et de non-obligation.

Modalités d'ouverture de l'école

1. Le service de restauration ne sera pas assuré.
2. Selon les retours du sondage (retour à l'école **ou** école à distance), il est prévu un retour à l'école dès le mardi 12 mai par demi-journée de présence, le matin pour le groupe A (9h00-12h00) ou l'après-midi pour le groupe B (13h30-16h30) pour toutes les classes du CP au CM2.
Chaque élève pourra donc être présent partiellement à l'école tous les jours : lundi-mardi-jeudi-vendredi
3. Si cela est possible, nous tâcherons de rassembler les fratries sur la même demi-journée de présence à l'école.
4. Le service périscolaire fonctionnera :
 - a. le matin pour les élèves présents lors de la matinée
 - b. le soir pour les élèves présents l'après-midi
5. L'engagement des familles court du mardi 12 mai jusqu'au vendredi 29 mai inclus.
6. Exceptions : les enfants de soignants, du personnel social, des forces de l'ordre, de la poste, d'enseignants, du personnel nécessaire à l'ouverture des écoles seront accueillis toute la semaine si besoin.
7. L'enseignement à distance pour les élèves non présents à l'école sera reconduit mais adapté selon des modalités qui vous seront précisées ultérieurement.

Protocole d'accueil

Cinq principes : Maintien de la distanciation physique / Application des gestes barrière / Limitation du brassage des élèves / Assurance d'un nettoyage et d'une désinfection des locaux et du matériel / Information, communication et formation.

1. Effectifs de classe limités à 15 par demi-journée / 1 mètre de distance entre chaque enfant (sur les côtés, devant, derrière)
2. Arrivée des élèves à l'école à partir de 8h50 jusqu'à 9h00 (voire au-delà si besoin pour garantir la distanciation sociale) **ou** de 13h20 jusqu'à 13h30 (voire au-delà pour les mêmes raisons)
 - Entrée par le **grand portail du Champ de Foire** :
 - Elèves de **CP-B** (Mme Défontaine) : accès direct à la classe
 - Elèves de **CE1/CE2** (Mme Gardette) : accès direct à la classe
 - Elèves de **CM1-CM2 A** (Mme Fortin) : accès par la salle polyvalente
 - Elèves de **CE1** (Mme Roux de Reilhac) : accès par la salle polyvalente puis l'escalier
 - Elèves de **CE2** (Mme Guillet) : accès par la salle polyvalente puis l'escalier
 - Entrée par la **rue Neuve** (porte verte en face du cinéma) :
 - Elèves de **CP-A** (Mme Lambert & M. Bouillaut) : accès direct à la classe
 - Elèves d'**ULIS** (Mme Brochard) : accès direct à la classe
 - Entrée par la **rue de Saumur** :
 - Elèves de **CE2-CM1** (Mme Pinel) : accès direct à la classe par l'escalier
 - Elèves de **CM1-CM2 C** (M. Chalon) : accès direct à la classe par l'escalier
 - Elèves de **CM1-CM2 B** (Mme Fait) : accès direct à la classe

3. En classe

- Désinfection systématique des mains à l'entrée et à la sortie
- 1^{ère} heure de classe : formation des élèves
- Lavage des mains avant de rentrer en classe , après les récréations, avant et après le passage aux toilettes, après s'être mouché, avoir éternué, toussé, avant de rentrer chez soi.
- Classes aérées 5 fois par jour ; les déplacements d'élèves y seront limités ; les portes resteront ouvertes pour éviter les points de contact.
- Chaque élève vide son cartable sur son bureau, range son cartable dans le casier, reprend son cartable avec les mêmes affaires avant de sortir de l'école. Le matériel est individuel et personnel. Aucun travail de groupe, de manipulation de matériel collectif ou d'ordinateurs ne seront proposés. Les vêtements seront déposés sur les dossiers de chaise personnelle.

4. Récréations

- Planning par classe à affiner, avec horaires décalés sur 4 zones différenciées
- Utilisation des toilettes limitée à 1 élève à la fois (pour la salle polyvalente) ou 2 élèves à la fois (pour la cour)
- Désinfection des toilettes à chaque fin de récréation et des parties communes régulièrement dans la journée par un agent municipal.
- Consignes de distanciation à appliquer

5. Sorties des élèves aux horaires habituels

- Par les mêmes accès, sous la responsabilité de l'enseignant de la classe

6. Nettoyage/désinfection des locaux - mobilier - interrupteurs et poignées de porte

- A 12h00
- A 16h30

Obligations parentales

- 1.** Prendre la température des enfants avant la venue à l'école. En cas de symptômes ou de fièvre (> 37.8°C), l'enfant ne devra pas se rendre à l'école. Prévenir le plus rapidement possible l'école, le cas échéant.
- 2.** Le port d'un masque n'est pas obligatoire pour les élèves d'école élémentaire (possibilité d'en porter si les parents le souhaitent). En cas de symptômes à l'école, l'enfant sera isolé, équipé d'un masque en attendant l'arrivée de ses parents qui seront prévenus rapidement et devront venir le chercher dans les plus brefs délais.
- 3.** Respect des horaires d'entrée et sortie de classes pour éviter les attroupements, obligation aux entrées et sorties de l'école de respecter la distanciation physique d'un mètre.
- 4.** Interdiction formelle est faite aux parents de franchir l'enceinte de l'école en dehors des rendez-vous fixés par le directeur ou un enseignant.
- 5.** Les parents ont un rôle prépondérant dans le respect des gestes barrières : ils doivent expliquer à leur enfant le comportement à adopter et les gestes à respecter, veiller également à ce que leur enfant vienne à l'école avec tout le matériel nécessaire pour éviter tout prêt entre élèves, fournir des mouchoirs en papier jetables, munir les enfants d'une bouteille d'eau...
- 6.** Lorsqu'un enfant n'aura pas un comportement conforme aux règles sanitaires en vigueur (non-respect des consignes, comportement dangereux pour soi et les autres...), il ne pourra être accepté dans l'enceinte de l'école et suivra l'enseignement à distance proposé par son enseignant.

Suite aux retours du sondage que nous vous transmettons ce jour, nous vous communiquerons jeudi 7 mai l'organisation retenue pour votre enfant du 12 mai au 29 mai.

Pour nous dégager le temps nécessaire à la préparation matérielle de cette rentrée, nous avons rédigé une Foire Aux Questions (FAQ). Nous espérons qu'elle apportera les éclairages nécessaires. Merci de bien vouloir vous y référer pour limiter le nombre d'échanges avec l'enseignant de la classe.

Madame, Monsieur, soyez assurés que l'ensemble des membres de l'équipe éducative mettra tout en oeuvre pour que cette «nouvelle rentrée» se déroule au mieux pour tous.

Pour l'équipe enseignante, le directeur, Julien Bouillaut